

UN MONDE SANS DROIT

IMAGINER UN MONDE SANS DROIT

- **Matériel** • Fiche élève, une feuille par groupe et de quoi écrire (pour noter les arguments)
- **Objectifs** • À partir d'une situation fictive donnée, identifier ce qui est acceptable ou non comme enfant
• À partir de la même situation, formuler des arguments cohérents

DÉROULEMENT

1. L'enseignant-e répartit les élèves en groupe de 4 au 5. Ils ont pour consigne de lire le texte suivant puis de chercher des arguments à présenter au président.

«Le président de ton pays est fatigué. Il est fatigué du bruit produit par les jeunes et es enfants, des saletés qu'ils laissent sur leur chemin en jouant, de leur lenteur pour se débrouiller seuls et des coûts qu'ils engendrent pour la société. De plus, ils ne rapportent rien puisqu'ils ne sont pas vraiment capables de travailler.

Il décide donc de réduire au maximum les nuisances des enfants et de les éloigner grâce à de nouvelles lois qu'il veut promulguer : ils pourront revenir lorsqu'ils seront adultes. Il propose différentes mesures :

- a) Interdire les places de jeux et les cours de récréations**
- b) Créer des camps en dehors des villes dans lesquelles on pourrait regrouper les enfants sous la surveillance d'adultes expérimentés**
- c) Obliger les enfants à aller à l'école tous les jours ou à travailler aux mêmes conditions que les adultes**
- d) Punir très sévèrement tous les délits commis par des enfants (afin d'éviter qu'ils ne se permettent de recommencer) »**

2. En plénum, un groupe vient ensuite présenter ses arguments. L'enseignant peut faire une mise en scène et se présenter comme le président et inviter les groupes à lui présenter ses arguments. Les autres groupes valident et complètent les arguments présentés.

3. Les différents arguments sont notés au tableau ou dans un document.

Liens au PER

SHS 24, 2 et 3 : Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale en s'initiant au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinions diverses et argumentées; en établissant des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres (Convention relative aux droits de l'enfant).

FG 25, 2, 3, 5 et 6 : Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire en participant au débat, en acceptant les divergences d'opinion, en prenant position; en repérant des liens entre les règles de civilité et le respect dû à chacun et en appliquant ces règles; en négociant des prises de décision dans le cadre de l'école et en y pratiquant le débat démocratique et en établissant des liens entre la loi et les droits de chacun.

Collaboration, démarche réflexive

MES BESOINS ET NOS DROITS

- **Matériel** • Fiche élève, de quoi écrire
- **Objectifs** • Différencier les besoins et les droits
• Identifier ses besoins et les droits qui y sont relatifs

DÉROULEMENT

1. À partir des arguments retenus par la classe, l'enseignant-e identifie parmi ces derniers ce qui est l'ordre du besoin par rapport à ce qui est un droit.

Précisions pour l'enseignant-e

Un besoin est une situation ou un sentiment de manque de choses nécessaires à la vie (besoin physiologique tel que boire, manger, dormir, etc.) ou de choses qui permettent de la rendre plus agréable. Un besoin peut être d'ordre physique, social ou mental.

Un droit est une règle qui permet de régir les rapports entre les personnes vivant dans une même société et qui implique une répartition équitable des biens et un respect des libertés.

2. Il/elle peut ensuite passer à l'étape suivante et demander aux élèves d'identifier, sur leur fiche quels sont, à leur avis, les besoins indispensables pour survivre (manger, être en sécurité, être protégé...) et ceux pour se sentir bien (être aimé, jouer, avoir des amis, ...).

3. Dans un deuxième temps, il/elle peut ouvrir une discussion pour déterminer, parmi ces besoins, quels sont ceux qui devraient être des droits (assurés à tous les enfants, à la charge des autorités et qui exigent une réciprocité).

4. Chaque élève complète le tableau sur sa fiche. En plenum, l'enseignant-e fait la liste des droits qui sont identifiés et qui sont acceptés par l'ensemble. Ce tableau d'ensemble peut servir de charte de la classe. Et si l'exercice est fait au niveau de l'établissement, on peut prolonger l'exercice en faisant une charte pour l'établissement dans son ensemble.



<http://www.mieux-vivre-autrement.com/les-besoins-fondamentaux-etre-humain.html>
#sthash.bKPbPh4n.dpbs

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANTS DE L'ONU (CDE)

- **Matériel** • Fiche élève
- **Objectifs** • Identifier les droits de l'enfant de la CDE
• Comparer les droits qu'ils ont identifiés et ceux de la CDE

DÉROULEMENT

1. L'enseignant-e présente la CDE (historique, utilité, situation en CH). Il/elle souligne l'importance de ce document qui a été ratifié par tous les pays du monde (sauf les USA) et donc tous les enfants du monde peuvent se prévaloir de ces droits et respecter la réciprocité qu'ils impliquent.

Précisions pour l'enseignant-e

Histoire des Droits de l'Enfant

Ce n'est qu'au début du XXe siècle que l'on prend conscience de la nécessité de protéger l'enfant. À partir de la création de la Société des Nations en 1919, on parle des droits de l'enfant en particulier avec la Déclaration de Genève sur ces droits (1924). Mais il faudra attendre après la 2^e Guerre Mondiale pour parvenir à de réelles avancées. En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme est adoptée. En 1979, une commission est créée pour une Convention et c'est 10 ans plus tard qu'elle sera adoptée, le 20 novembre 1989. Aujourd'hui, il n'y a que les États-Unis qui ne l'ont pas ratifiée (puisque certains Etats acceptent la peine de mort pour les mineurs dans leur législation).

Utilité

La Convention permet à tous les enfants d'être des sujets de droits et plus seulement des objets. Ils peuvent donc agir et utiliser les moyens démocratiques à leur usage pour se faire entendre lorsque cela est nécessaire.

Situation en Suisse

Les enfants en Suisse sont dans une situation privilégiée. Quoi qu'il en soit tous leurs droits ne sont pas toujours respectés comme le droit d'être entendu pour les situations qui les concernent, le traitement différencié pour les enfants en situation de handicaps dans les différents cantons, etc.

2. L'enseignant-e demande de comparer leur liste avec celle des droits présents dans la Convention qui se préoccupe de la situation des enfants non seulement en Suisse mais dans le monde entier.

3. L'enseignant-e conclut l'activité en demandant à chaque enfant d'identifier et de justifier le droit qui lui paraît le plus important et il le note ou le dessine sur sa fiche.

partenaire de projet

